



## Réclamation loyer après état des lieux

-----  
Par Lavie

Bonjour,

Mon fils ayant perdu son emploi ne pouvait plus honorer ses charges de loyers. Par conséquent après plusieurs relances de l'agence immobilière et injonction de payer au risque de saisir les tribunaux, mon fils a fait un courrier pour informer qu'il n'était plus en mesure de payer son loyer et qu'il quitterai son appartement en fin de mois. Il a proposé une date d'état des lieux en fin du mois (de février ; soit 3semaines après).

Aucun rappel ou avertissement de la part de l'agent concernant l'obligation du mois de préavis.

L'état des lieux a été réalisé ainsi que la remise des clés la date du 1er mars. Lorsque mon fils demande à récupérer une copie de l'état des lieux signé, sur une tablette, lors de la sortie, l'agent immobilier, en réponse, lui réclame le loyer du mois de mars, et justifie que celui-ci est dû car il n'a pas trouvé de locataire pour le mois".

Est-ce légale étant donné que mon fils a rendu les clés et ne peut plus occuper l'appartement ? De surcroit, il n'a qu'un revenu du chômage soit 230 ?/ mois. Bien insuffisant au vu de la somme qui lui est réclamée soit 598?.

En vous remerciant de votre réponse.

Cordialement

-----  
Par janus2

Bonjour,

Le locataire reste redevable du loyer et des charges jusqu'au terme de son préavis même s'il rend les clés avant. Il n'y a que si le logement est reloué avant qu'il n'a plus à payer.

-----  
Par Lavie

Merci Janus. Y a-t-il un texte de loi permettant de le justifier ?

-----  
Par janus2

Oui, c'est la loi 89-462 et son article 15.

Pendant le délai de préavis, le locataire n'est redevable du loyer et des charges que pour le temps où il a occupé réellement les lieux si le congé a été notifié par le bailleur. Il est redevable du loyer et des charges concernant tout le délai de préavis si c'est lui qui a notifié le congé, sauf si le logement se trouve occupé avant la fin du préavis par un autre locataire en accord avec le bailleur.

-----  
Par Lavie

Merci

-----  
Par Lavie

Merci